

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 16 janvier 2025

Le 16 janvier 2025 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le jeudi 9 janvier 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la présidence de Monsieur Gaël PERDRIAU - Maire de la Ville de Saint-Etienne et Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Etienne.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°05

Objet : Débat d'Orientation du budget 2025 – approbation

Étaient présents :

M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER (en visio), M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avait donné pouvoir :

Absents / Excusés :

M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Marie-Eve GOUTELLE M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article R 314-223 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Les instructions comptables M57 et M22.

Considérant

Un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif et faire l'objet d'un vote du Conseil d'administration.

Le rapport présentant le contexte général de la préparation budgétaire 2025 est annexé.

Il précise pour chacun des quatre budgets suivants les orientations spécifiques :

- Budget principal du C.C.A.S.,
- Budget annexe des EHPAD,
- Budget annexe des Résidences autonomie,
- Budget annexe du Portage de repas à domicile et Service de veille active.



Dans chaque cas, il est évoqué :

- L'évolution prévisible des dépenses et des recettes,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure de la dette,
- L'évolution prévisible des charges de personnel.

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve les orientations budgétaires pour chacun des budgets telles qu'elles sont décrites dans le rapport ci-annexé ;**
- **Invite Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à préparer le Budget Primitif 2025 dans le cadre des orientations ainsi définies.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 11
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

- Contre : Mme Christel PFISTER,

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 16 janvier 2025

Le Président du C.C.A.S.

Gaël PERDRIAU

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER